



La radio pas comme les autres

Première Radio Associative du Bassin Minier

BULLETIN D'ABONNEMENT
POUR LA DIFFUSION DE VOS COMMUNIQUEES
SUR LES ONDES DE RADIO PLUS

CONVENTION ASSOCIATION (à retourner à Radio Plus)

Article 1 : Les annonces

Radio Plus, Association **COMUNIC** représentée par **Gilles LEGRAND président de** Radio Plus 104.3 FM dont le studio se situe **6 rue CAUWET 62138 DOUVRIN** s'engage à diffuser sur ses ondes les annonces concernant les événements organisés par :

NOM DE L'ASSOCIATION :

ACTIVITE :

ADRESSE :

TELEPHONE : **FAX** : **MAIL** :

Les annonces pourront parvenir à la radio

- par courrier : **RADIO PLUS – 6 rue cauwet 62138 DOUVRIN**
- par fax au 09 57 22 22 07
- par mail : **redaction@radioplus.fr**

Article 2 : Période de diffusion de vos messages

Radio Plus s'engage à diffuser à l'antenne vos messages à compter de la date de réception de cette convention et pendant la durée de un an à raison de 15 fois par semaine (soit 3 par jour) entre 8h00 et 9h et entre 16h et 18h en moyenne en fonction de la périodicité des actions mises en place par votre association.

Possibilité également pour votre association d'intervenir en direct pour présenter une action week end (par téléphone ou sur place) le vendredi entre 17h et 18h (merci d'envoyer un mail de demande à **infos@radioplus.fr**)

Article 3 : Tarif

L'abonnement annuel est de **30 euros**. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'association **COMUNIC**. Le non paiement de l'abonnement contribuera à l'annulation de celui-ci. Une facture vous parviendra dès réception du chèque.

Date et signatures :

Représentant de l'association

Président de Radio Plus
Gilles LEGRAND

RADIO PLUS – 104.3 Mhz

Studio : 6A rue CAUWET – 62138 DOUVRIN

☎ 09 52 22 22 07 ☎ 09 57 22 22 07

Site Internet : **www.radioplus.fr**

Email : **redaction@radioplus.fr**